

Bulletin d'adhésion 2014

ADHÉSION EN LIGNE SUR www.sniil.fr



Cette cotisation est déductible de vos frais professionnels. Le caducée ainsi qu'un justificatif de paiement vous seront adressés.

Adhésion : 195€

Installation dans l'année ou retraité : 97,50€

Possibilité de règlement en deux mensualités consécutives ou par prélèvement automatique.

Nom Nom de jeune fille
(en majuscules)
Prénom Né(e) le à
Adresse
Tél. cabinet Tél.domicile Fax
E-mail N° Enregistrement du diplôme à l'ARS
Catégorie : Libérale mixte retraité autres (précisez)
À le
Signature :

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR REMPLI TOUS LES CHAMPS AVANT DE NOUS RENVoyer VOTRE BULLETIN D'ADHÉSION

Le Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux (Sniil), en sa qualité de responsable de traitement, collecte vos données à caractère personnel dans le cadre de la gestion de ses adhérents. Ces données sont nécessaires pour votre inscription et pour bénéficier d'informations relatives à l'activité de votre syndicat. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données. Vous pouvez également vous opposer, pour un motif légitime, à l'utilisation de vos données. Vous seul pouvez exercer ces droits sur vos propres données en écrivant à Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux - À l'attention du Responsable « Gestion des Adhésions » - 111 bis boulevard Ménilmontant 75011 Paris - et en joignant une photocopie de votre pièce d'identité

J'accepte de recevoir les informations des organismes affiliés au Sniil (Journal Communication Infirmière, offres de formation, assurances) OUI NON

J'accepte de recevoir les offres des partenaires du Sniil OUI NON

Si vous choisissez l'option du prélèvement automatique, veuillez remplir le bulletin d'adhésion ainsi que la demande ci-dessous en joignant un RIB ou RIP. Les adhérents ayant souscrit précédemment à cette demande de prélèvement n'ont pas à la renouveler..

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN 3 FOIS : 15/01 - 15/04 - 15/07

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR				DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER	
COMpte À DÉBITER				NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	
Codes					
Établi.	Guichet	N° du Compte	Clé RIB		
				Sniil 111bis bd Ménilmontant - 75011 PARIS	

Date Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1^{er} avril 1980 de la Commission Informatique et Liberté.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à L'Établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

172944

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR				NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	
				Sniil 111bis bd Ménilmontant - 75011 PARIS	
COMpte À DÉBITER				NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER	
Codes					
Établi.	Guichet	N° du Compte	Clé RIB		

Date Signature :

NB : RENVoyer LES DEUX PARTIES DE CET IMPRIMÉ AU CRÉANCIER, SANS LES SÉPARER, EN Y JOIGNANT OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB), POSTAL (RIP), OU DE CAISSE D'ÉPARGNE (RICE).

MOTION DE FIN DE CONGRES 2013

DEFENDRE toutes les compétences de la profession

- 1 Reconnaître l'infirmière dans le premier recours
- 2 Positionner l'infirmière en première ligne de la prévention et de l'éducation à la santé
- 3 Défendre le rôle pivot de l'infirmière dans la coordination de proximité et de suivi des parcours de santé.
- 4 Valoriser le raisonnement et le jugement cliniques infirmier

PROMOUVOIR l'autonomie de la profession dans une logique de coopération interprofessionnelle

- 1 Développer des coopérations pluri-professionnelles et veiller à ce que la coordination s'articule autour du patient
- 2 Valoriser le rôle des infirmières dans les expérimentations pour trouver des solutions adaptées aux nouveaux défis en matière de santé publique
- 3 Engager la profession dans une démarche éthique de coopération interprofessionnelle respectant l'exercice libéral infirmier
- 4 Faire reconnaître le statut de maître de stage pour la profession
- 5 Revendiquer la filière en sciences infirmières et favoriser la recherche

PERENNISER l'exercice libéral pour répondre aux exigences de santé publique

- 1 Faire reconnaître l'exercice libéral infirmier comme la solution la plus efficace pour un meilleur accès aux soins de la population
- 2 Valoriser la place de l'Infirmière en tant qu'acteur incontournable de proximité dans les territoires

Sniil : 111bis bd Ménilmontant 75011 Paris
Tél. 01 55 28 35 85 - Fax. 01 55 28 35 80
e-mail : sniil@orange.fr - www.sniil.fr